

ARRÊTÉ 2024-158
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
SCRUTIN DU 23 MAI 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018 ;
- Vu** l'arrêté électoral 2024-146 en date du 19 avril 2024 portant organisation de l'élection partielle des représentants des personnels au Conseil d'administration (collège Biatts),

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection partielle des représentants des personnels, le 23 mai 2024, les bureaux de vote sont organisés ainsi qu'il suit :

Campus Berges du Rhône

Salon Lirondelle

Président : Gilles MALETRAS
Assesseure 1 : Elaine DURAND
Assesseure 2 : Brigitte MALET

Campus Porte des Alpes

Bâtiment A, salle A103

Présidente : Emilie COLIN
Assesseur 1 : Nicolas MANAVELLA
Assesseure 2 : Marine DAUDANNE

Article 2 : Les présents bureaux de vote seront complétés le cas échéant par les assesseurs et les assesseurs suppléants proposés par les candidats et candidates.

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement.

Fait à Lyon, le 29 avril 2024

Nathalie DOMPNIER